



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 27 juillet 2023

Sécurité publique : exécution d'une décision de justice autorisant la ville de Brest à évacuer la ZAD de l'avenir

Ce jeudi 27 juillet 2023, les forces de l'ordre ont procédé à l'exécution d'une décision de justice autorisant la ville de Brest à évacuer la ZAD de l'Avenir occupée illégalement depuis plus de huit ans.

Les effectifs du commissariat de police de Brest, renforcés à la demande du Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin par des escadrons de gendarmerie et l'antenne zonale du RAID, sont intervenus dès 7h00 du matin pour évacuer la centaine de manifestants grimés et organisés en mode black bloc qui ont cherché à empêcher l'accès au site. Malgré la violence de ces groupuscules d'extrême gauche qui n'ont pas hésité à incendier les nombreuses barricades qu'ils avaient érigées près des habitations des résidents du quartier et en entourant le site de plusieurs de bonbonnes de gaz, les forces de l'ordre ont pris possession de l'ensemble de cette ZAD rapidement permettant la destruction de l'ensemble des constructions qui avaient été illégalement construites au fil des années. Le sang-froid et le professionnalisme des policiers et des gendarmes qui sont intervenus sur le site a permis d'éviter tout blessé tant du côté des forces de l'ordre que des zadistes.

Dans le même temps, les forces de l'ordre ont procédé en début d'après-midi à l'évacuation d'un squat d'un bâtiment, propriété de Brest métropole habitat, occupé par des militants de la ZAD de l'Avenir. Là encore, cette évacuation s'est réalisée sans blessés tant du côté des forces de l'ordre que des squatteurs. L'ensemble des services de police et gendarmerie restent mobilisés cette nuit et dans les prochains jours afin de préserver la sécurité et la tranquillité du site.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 0290772023 - 0290772021

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

1

42, boulevard Dupleix

29320 QUIMPER Cedex